



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financières

Question écrite n° 2364

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur le fait que plusieurs pays, dont la Thaïlande et le Chili, ont déposé auprès de la Banque mondiale, des demandes de prêts, afin de financer la construction de barrages. Il lui fait part de l'inquiétude de certaines associations quant à l'impact écologique de tels ouvrages. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des garanties ont été données dans ce domaine par les pays concernés et si l'intérêt économique de ces réalisations a bien été évalué. Il souhaite également savoir si la position de la France au sein de la Banque mondiale tiendra compte de ces impératifs.

Texte de la réponse

La France, en sa qualité de pays membre de la Banque mondiale, a toujours veillé à ce qu'une extrême attention soit toujours portée à l'impact écologique et social de chacun des projets financés par cette institution. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la réalisation de missions indépendantes d'experts chargés d'étudier les problèmes environnementaux ou humains soulevés par le projet chilien cité par l'honorable parlementaire ainsi que pour une autre opération de même nature en Inde. Dans cet esprit, il a toujours été demandé au représentant de la France au Conseil d'administration de la Banque mondiale de vérifier avec la plus extrême vigilance, lorsque des projets sont présentés au conseil d'administration, que les problèmes humains et environnementaux ont été préalablement examinés avec soin, et que les moyens de les résoudre de manière rapide et satisfaisante sont identifiés. Le Gouvernement a réaffirmé ces instructions. Un bon équilibre doit être recherché entre les préoccupations environnementales et les besoins de développement des pays concernés, qui ne sont pas moins légitimes. C'est la raison pour laquelle la position française a toujours été de rechercher le meilleur moyen de concilier ces objectifs, grâce à un aménagement et un contrôle appropriés des opérations projetées, sans pour autant adopter une attitude systématiquement négative.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2364

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1609

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3203